

Courrier des lecteurs

Energie J'aurai fait ce que j'ai pu...

A propos de l'article intitulé «Le projet éolien Sur Grati a maintenant un fan-club» (24 heures du 23 octobre 2014).

Les promoteurs éoliens auraient-ils peur des associations anti-éoliennes? On pourrait le croire. En effet, la création d'une association citoyenne pro-éoliennes est une stratégie très habile de la part des promoteurs, qui se sentent visiblement obligés de se défendre.

Nous avons la chance d'être dans une démocratie avec une liberté de pensée et d'expression. Mais lorsqu'on sait que les associations réellement citoyennes peinent à trouver des fonds, qu'on leur met des bâtons dans les roues et que les médias ne leur accordent pas autant de beaux articles qu'aux pro-éoliens, le mot «démocratie» perd un peu de son sens.

Je note cette phrase: «Ce mouvement s'est fixé comme objectif d'informer la population de façon positive sur ce projet.» Informer de façon objective ne serait-il pas mieux que positive?

Je rappelle que l'on peut couvrir la Suisse d'éoliennes, cela ne remplacera pas le nucléaire. Les seules possibilités de réduction sont le gaz, l'hydraulique et des économies d'énergie. Les moyens étant inégaux, comme le combat entre David et Goliath, est-il pour autant perdu d'avance? L'avenir le dira. Mais, au moins, si je dois voir nos montagnes saccagées par des centaines d'éoliennes profitables aux seuls promoteurs, je pourrai me dire que j'ai fait ce que j'ai pu pour préserver nos paysages pour nos enfants.

**Christian Badan,
Villars-Tiercelin**

Or de la BNS A qui profite l'initiative sur l'or?

Au moins 20% des réserves de la Banque nationale suisse doivent être constituées d'or (contre 8% aujourd'hui). Telle est la proposition de l'initiative sur l'or. Mais ce n'est pas tout: l'or ne pourrait jamais être revendu. Le caractère absurde de cette initiative apparaît donc immédiatement: à quoi sert-il d'avoir des réserves que l'on ne peut pas utiliser? Mais il y a pire: les initiateurs pensent renforcer la souveraineté suisse par ce biais. Mais on voit mal en quoi la Suisse serait plus souveraine avec 20% d'or, et pas avec 5, 8, 10 ou 30%! Le franc ne serait pas plus «solide» non plus, au contraire. Il a plutôt tendance à être «trop solide», ce qui a obligé la Banque nationale à fixer un cours plancher avec l'euro en 2011. Or l'initiative sur l'or empêcherait la BNS de lutter contre le franc fort: voilà qui n'est pas dans l'intérêt de notre industrie d'exportation et ses nombreux emplois.

A qui profiterait, au final, l'initiative? A quelques spéculateurs peut-être, qui ont misé sur l'or et aimeraient se refaire...

Vincent Simon, Gland

Un non-sens pur et dur

L'initiative sur l'or priverait la Banque nationale suisse de l'un de ses outils les plus importants, l'effet d'annonce.

L'effet d'annonce représente l'impact immédiat, souvent important, de l'annonce de mesures de politique monétaire mises en place par une banque



Les six éoliennes du parc Sur Grati vues du village de Vaulion. PHOTOMONTAGE VO ÉNERGIE

centrale. Or cet effet d'annonce dépend essentiellement de la crédibilité de la banque centrale concernée, dans notre cas, la BNS.

Les initiateurs de ce texte ne sont, quant à eux, pas crédibles. Combiner seuil minimum, interdiction de vente, et un produit, l'or, soumis à de fortes fluctuations, est un non-sens pur et dur. Ces mesures ôteraient toute crédibilité à la BNS, laquelle se retrouverait avec des stocks d'or invendables, donc pour ainsi dire sans valeur vis-à-vis du marché. Autant dire que les institutions des autres pays et les acteurs du monde de la finance rigoleraient bien à chaque annonce de la BNS, bridée dans sa marge de manœuvre par ce corset doré. Notre Banque nationale perdrait là un outil important de sa politique monétaire.

Je dis oui à la crédibilité de la BNS, non à l'initiative sur l'or!
Baptiste Müller, président du groupe PLR au CC de Morges, 2e vice-président du CC de Morges

Ecopop Une initiative qui dérange!

Cette initiative populaire a le mérite de mettre les partis institutionnels face à leur responsabilité. L'embarras, voire la suffisance de certains d'entre eux, en dit long sur l'incapacité de la classe politique à répondre aux angoisses existentielles du peuple. Difficulté de trouver un logement convenable à un prix abordable, pression sur le marché du travail, endettement des ménages et assimilation problématique des migrants dans les zones de grande urbanisation sont des réalités contemporaines auxquelles nous devons faire face. Comme en France, le discours de la gauche ne convainc pas et ne convient pas à la grande majorité de la classe laborieuse. La droite, avec son soutien inconditionnel à l'économie de marché, creuse un fossé toujours plus grand entre les riches et les pauvres. Les écologistes, devenus fréquents aux yeux de la droite et de la gauche, sont englués, comme les autres, dans leur rôle institutionnel.

La Suisse, au centre de la zone euro, exerce une très grande attractivité migratoire.

Mais les propositions contenues dans l'initiative Ecopop sont indéfendables sur le plan social, sauf une. La planification des naissances dans le cadre de l'aide au développement. Sortir les femmes de la misère par l'accès à l'éducation obligatoire et la contraception, était une évidence dans les révolutions marxistes et maoïstes des années 1950 et 60, en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Mais l'Occident chrétien et capitaliste a combattu, avec férocité, ces régimes révolutionnaires. Des milices religieuses ont été armées pour chasser les communistes. Aujourd'hui, celles-ci ont retourné leurs armes contre nous. «L'avenir de l'homme c'est la femme», écrivait le poète communiste Louis Aragon! Les renvoyer à l'esclavage, comme on peut le constater dans certaines régions du monde, nous fait redécouvrir les atrocités du Moyen Age au temps des croisades!

**Jean-Claude Cochard,
Les Avants**

L'initiative de trop... vraiment?

Si, au cours des dernières années, nos élites avaient mis autant d'énergie à défendre notre environnement de ses prédateurs toujours plus actifs qu'elles n'en dépensent aujourd'hui à combattre Ecopop, il est certain que l'initiative dite «de tous les dangers» n'aurait jamais vu le jour.

Bien qu'elle soit sans doute imparfaite et mal formulée, il n'en reste pas moins que beaucoup seront tentés de s'accrocher à cette ultime bouée de sauvetage avant le déluge qui menace de s'abattre sur notre petit pays (pour reprendre la dialectique catastrophiste ambiante...).

Je comprends mal l'acharnement - du jamais-vu - mis à contrer une initiative dont tout le monde pense déjà qu'elle ne devrait pas passer, et, de toute manière, être inapplicable. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quel manque d'empressement nos autorités appliquent la volonté populaire sortie des deux derniers scrutins «protectionnistes» (12 mars 2012, Franz Weber contre les résidences secondaires, et, 9 février 2014, «Contre l'immigration de masse»).

Que cette initiative aille à l'encontre de nombreux intérêts

économiques et politiques ne laisse guère de doute; en la combattant aussi massivement, ses détracteurs ne font que la renforcer, et lui donner la publicité que ses concepteurs ne peuvent se payer.

Ecopop, en tous les cas, aura eu le mérite de poser les bonnes questions dans un pays dont la politique de l'autruche et de génuflexions adoptée depuis l'adoption des bilatérales laisse un goût très amer à nombre de ses citoyens.

Aux urnes, citoyens.
Michel Curchod, Lausanne

Forfaits fiscaux Peur des clowns et peur de l'augmentation des impôts?

Si la peur des clowns est peut-être une légende urbaine, celle de l'exode des riches contribuables est tout aussi virtuelle.

La peur, c'est en l'occurrence de faire croire que nos propres impôts vont augmenter si de riches contribuables étrangers au bénéfice d'un forfait fiscal quittaient notre territoire.

Les opposants à l'initiative ont-ils dit que les forfaits fiscaux ne représentent que le 0,4% des rentrées fiscales de la Confédération, des Cantons et des Communes? Et que les communes qui se verraient menacées ont elles-mêmes pratiqué une dangereuse dépendance à cette source de revenus fragile? Ont-ils souligné que les caisses publiques des collectivités qui ont supprimé les forfaits n'ont pas subi de pertes fiscales car les étrangers bénéficiaires qui sont restés ont été taxés comme les autres très riches contribuables?

Que les demeures et les appartements luxueux qui seraient délaissés seront occupés par d'autres riches contribuables qui, eux, payeront leur dû au fisc?

Que la Suisse restera attractive grâce aux avantages multiples que lui confèrent sa qualité et ses standards de vie élevés?

Qu'on pourrait voir se renouveler la mise sous pression que la Suisse a subie récemment sur d'autres sujets jusqu'ici tabous?

Qui, surtout, a concédé que les récents allègements fiscaux accordés aux entreprises allaient, eux, à coup sûr, péjorer

la situation financière des collectivités publiques?

**Francine Jeanprêtre,
Bussy-Chardonney
Allez
comprendre...**

Le sort de l'impôt forfaitaire paraît, au vu des sondages, proche de celui d'une loterie. Peut-être le peuple suisse le fera-t-il passer à la trappe précisément parce que l'impôt lui-même a des allures de jeu de hasard.

Si cet impôt est aboli, ceux qui le pratiquent et en sont les chantres ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes et à l'opacité qu'ils entretiennent, de laquelle ne peut que résulter le sentiment que «l'on veut nous cacher quelque chose». Pour prendre le cas vaudois, rien n'est fait dans la transparence. On croit comprendre que «l'assiette fiscale» (soit celle dans laquelle l'Etat se sert avec glotonnerie lorsqu'il s'agit d'un contribuable ordinaire, et dans laquelle il picore quand l'impôt est forfaitaire) est d'au moins 300 000 francs.

Mais voilà que la moyenne de l'impôt forfaitaire vaudois serait de 126 000 francs par contribuable soumis à ce régime, ce qui paraît curieusement peu par rapport à cette assiette minimale. On n'explique pas non plus si les chiffres donnés comprennent ou non l'impôt fédéral perçu par le Canton. Il ne doit pourtant pas être si difficile que cela de renseigner avec transparence, par exemple en indiquant, de manière anonymisée bien sûr, que tant de personnes paient entre 50 000 et 100 000 fr. d'impôts par année, tant entre 100 000 et 200 000 et tant plus de 200 000 fr.

La même perplexité résulte de la lecture des textes légaux, particulièrement du Règlement qui devrait définir les normes applicables. On y trouve des principes sur la base de calcul, ce qui rassure. Mais on y lit aussi que le fisc peut s'en écarter «si le montant obtenu apparaît supérieur ou inférieur au train de vie du contribuable». Que voilà une manière élégante de dire que cela se passe «à la tête du client».

Le maintien du forfait est probablement profitable à l'Etat. Mais celui-ci fait tout pour en creuser la tombe.
**Yvette Favrat,
Belmont-sur-Lausanne**

24 heures

Adresses: avenue de la Gare 33,
CP 585, 1001 Lausanne.

Tél.: 021 349 44 44

Fax: 021 349 44 19

Internet: www.24heures.ch

E-mail: 24heures@24heures.ch

Rédactions régionales

Lausanne et région: av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne, tél. 021 349 44 44.

Riviera-Chablais: rue du Clos 12, 1800 Vevey, tél. 021 966 82 82.

Nord vaudois-Broye: av. Haldimand 6, case postale 803, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024 424 84 24.

La Côte: av. Perdtemps 11, case postale 1424, 1260 Nyon 1, tél. 022 994 40 80.

Abonnements

Tarifs pour la Suisse (TVA 2,5% incluse), 12 mois Fr. 449.-.

Courrier: case postale, 1001 Lausanne, Tél.: 0842 824 124

(lu-ve 8 h-12 h/13 h 30-17 h)
www.24heures.ch/offre

Suspension et changement

d'adresse temporaire:
Gratuit sur www.24heures.ch
tél. 0900 924 124 (Fr. 6.- service et appel compris. Tarif pour le réseau fixe.)

Autres services: tél. 0842 824 124,
fax 021 349 31 69.

Rédaction

Rédaction en chef: Thierry Meyer (rédacteur en chef, resp.), Claude Ansermoz (rédacteur en chef adjoint, Samedi) Joëlle Fabre (rédactrice en chef adjointe), Leonardo Pescante (rédacteur en chef adjoint, multimédia), Laurent Martin (directeur artistique), Assistante du rédacteur en chef: Sylvie Minder.

Chefs de rubriques

Vaud & Régions: Laure Pingoud et Michel Jotterand; **Suisse:** Judith Mayencourt;

Monde: Olivier Bot; **Economie:** Roland Rossier; **Sports:** Pierre-Alain Schlosser;

Culture & Société: Jean Ellgass; **Portraits:** Gilles Simond; **Service images:** Sébastien Féval; **Internet:** Gilles Biéler; **Réseaux sociaux:** Yseult Théraulaz; **Suppléments:** Laurent Buschini. **Secrétaire général:** David Moginier. **Edition:** Jean-Michel Jacot-Descombes (chef d'édition), Danilo Berta (production).

Contact des collaborateurs du journal par courriel selon le modèle:

prenom.nom@24heures.ch

Médiateur: Daniel Cornu
(www.mediateur.tamedia.ch).

Marketing: Fabrice Schoch

Direction vente et marketing: Jean-Paul Schwindt.

Publicité print Suisse romande

Tamedia Publications romandes SA

1001 Lausanne - Tél. +41 21 349 50 50 -
publicite.lausanne@sr.tamedia.ch

Publicité Print Suisse alémanique

Tamedia Publications romandes SA

8021 Zürich - Tél. +41 44 251 33 75 -
publicite.zuerich@sr.tamedia.ch

Point annonces

Guichet : avenue de la Gare 33,
1003 Lausanne / www.mytamedia

référence point-annonces

Tamedia Publications romandes SA

Cellules produits numériques
+41 21 349 40 48

Digital.Commercial@sr.tamedia.ch

Audience REMP: 191'000 lecteurs
(MACH Basic 2014-1). Tirages contrôlés
REMP/FRP. Edition totale: 68 011 ex.

Membre de la combinaison TOP 2
Romandie. Nouvelle échelle de rabais
Edipresse TOP Conto valable.

Editeur

Tamedia publications romandes SA,
avenue de la Gare 33, 1001 Lausanne.

Editeur: Pietro Supino.

Responsable commercial:
Jean-Paul Schwindt.

Directeur général: Serge Reymond.

**Indication des participations importantes
selon article 322 CPS:** CIL Centre
d'Impression Lausanne SA, Editions Le
Régional SA, homegate AG, LC Lausanne-
cités SA, LS Distribution Suisse SA, Société
de Publications Nouvelles SPN SA

Imprimé en Suisse



Ecrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre via www.24heures.ch ou à courrierdeslecteurs@24heures.ch, ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues.